

Procès verbal de la séance du Conseil Communal
Du mercredi 28 mai 2014

Présents MM. JC.MEURENS(AD), Bourgmestre-Président ;
B.STASSEN(AD), F.LEJEUNE(AD), F.GERON(AD), membres du Collège communal ;
P.PESSER(AD), A.HENDRICKS-LECLOUX(AP), M.GERARDY(AD),
T.MERTENS(AP), C.DENOEL-HUBIN(AD), B.VANMELSEN-PINCKAERS,(AD),
F.BELLEFLAMME-BALTUS(AD), B.LIEGEOIS(AD) et J.PIRON(AP), Conseillers
L.STASSEN, Président du CPAS et
V.GERARDY, Directeur général
V.STAS-SCHILLINGS(AD), B.WILLEMS-LEGER(AD), sont absentes et excusées.

La séance est ouverte à 20 heures.

FE St Hubert : comptes 2013

Le Conseil, à l'unanimité, décide d'approuver les comptes 2013 de la Fabrique d'Eglise St Hubert d'Aubel. Le boni est de 8.387,35■ avec une intervention communale de 15.000 ■.

Comptes 2013 du CPAS

Monsieur le Président du CPAS présente les comptes 2013.

A l'exercice propre :

Recettes et dépenses générales : recettes 329.856,06 ■

L'intervention communale de 326.716,83 ■ en forte augmentation par rapport à l'année 2012. Cela s'explique par le fait que le boni du compte 2012 n'a pas été répercuté sur le budget 2013, mais sera répercuté sur le budget 2014.

Fonds : recettes 54.323,75 ■

Les subsides sont calculés suivant les services, les aides apportées, le personnel, le nombre de lits en maison de repos....

Un Prélèvement de 2.106,8 ■ pour l'extraordinaire afin de financer des travaux dans les bungalows.

L'Administration en générale a un coût de 166.485,13 ■

En légère augmentation par rapport à l'année précédente.

Commission de suspension de fourniture d'énergie et d'eau : Pas de commentaire particulier

L'épanouissement socioculturel : un poste suivi par nos assistantes sociales afin de faire bénéficier au maximum les personnes de ce subside.

Aide sociale : dépenses 187.942,69 ■ - recettes 91.755,83 ■ = - 96.186,86 ■

Le coût de l'aide sociale augmente sensiblement d'année en année, ce qui tend à démontrer que la précarité s'installe petit à petit dans notre commune. Le CPAS intensifie toujours ses efforts pour remettre les RI au travail, grâce notamment à la maison de repos.

Les ILA : une somme de 83.855,34 ■ est transférée à l'extraordinaire

Les Repas à domicile : Ce poste coûte 20.167,5 ■ à la collectivité.

La Réinsertion socioprofessionnelle : déficit de 51.476,45 Cela s'explique par le nombre d'article 60 mis au travail. A terme, cela fait diminuer le coût des RI, puisqu'ils émargent au chômage après leur période de travail.

Maison de repos 22.404,56 ■, il s'agit ici d'emprunts contractés avant l'entrée de la maison de repos dans l'Aioms. Il n'y a pas d'intervention au niveau de l'Aioms, même si les comptes de la maison de repos sont en déficit.

Habitations pour personnes âgées : rapporte 6.661,93 ■

Le compte ordinaire est donc présenté avec un déficit à l'exercice propre de 6.266,68 ■ et un boni global de 188.568,58 ■.

A l'extraordinaire :

Nous trouvons d'achat d'un bâtiment pour les ILA (rue de Battice 60) ainsi que des travaux dans une de nos ILA.

Le Conseil, à l'unanimité, décide d'approuver les comptes 2013 du CPAS, qui présentent un boni de 188.568,58 ■.

Aqualis : AGO du 04 juin 2014

Vu la convocation envoyée par Aqualis relative à l'assemblée générale ordinaire du mercredi 4 juin 2014 ;

Vu le décret du 5 décembre 1996 relatif aux intercommunales wallonnes ;

Vu la législation en la matière ;

DECIDE, par 12 voix pour et 1 abstention (P.Pesser)

D'approuver les points soumis à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire d'Aqualis du mercredi 4 juin 2014, à savoir :

- Approbation du PV de la dernière AG
 - Nomination d'administrateurs
 - Rapport de gestion du CA pour 2013
 - Rapport spécifique sur les prises de participation pour 2013
 - Rapport du Collège des contrôleurs aux comptes
 - Bilan et comptes de résultats au 31.12.2013
 - Décharge aux administrateurs : décision
 - Décharge aux membres du Collège des contrôleurs aux comptes : décision
 - Divers
-

AIDE : AG DU 16 JUIN 2014

Vu la convocation envoyée par l'AIDE relative à l'assemblée générale ordinaire du lundi 16 juin 2014 ;

Vu le décret du 5 décembre 1996 relatif aux intercommunales wallonnes ;

Vu la législation en la matière ;

DECIDE, par 12 voix pour et 1 abstention (P.Pesser),

D'approuver les points mis à l'ordre du jour de l'assemblée générale, soit :

Ordre du jour

1. Approbation des procès-verbaux des Assemblées Générales du 16 décembre 2013 :
 - a) Assemblée Générale stratégique.
 - b) Assemblée Générale extraordinaire.
2. Comptes annuels de l'exercice 2013.
 - a) Rapport d'activité.
 - b) Rapport de gestion.

- c) Rapport spécifique relatif aux participations financières.
- d) Rapport de vérification des comptes.
3. Décharge à donner aux Administrateurs.
4. Décharge à donner au Commissaire-réviseur.
5. Souscriptions au Capital C₂ dans le cadre des contrats d'égouttage et des contrats de zone.
6. Liste des associés.

Les délégués préalablement désignés par le Conseil communal sont investis d'un mandat de vote.

Ores assests : AG du 26 juin 2014

L'intercommunale ORES Assests est née le 31 décembre 2013 de la fusion des intercommunales IDEG, IEH, IGH, INTEREST, INTERLUX, INTERMOSANE, SEDILEC et SIMOGEL.

Vu la convocation envoyée par Ores assests relative à l'assemblée générale ordinaire du jeudi 26 juin 2014 ;

Vu le décret du 5 décembre 1996 relatif aux intercommunales wallonnes ;

Vu la législation en la matière ;

DECIDE, par 12 voix pour et 1 abstention (P.Pesser),

D'approuver l'ordre du jour de l'assemblée générale, soit :

1. Présentation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2013 ;
 2. Présentation du rapport du réviseur ;
 3. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2013 et de l'affectation du résultat ;
 4. Décharge aux administrateurs pour l'année 2013 ;
 5. Décharge aux réviseurs pour l'année 2013 ;
 6. Rapport annuel 2013 ;
 7. Actualisation de l'annexe 1 des statuts – Liste des associés ;
 8. Rémunération des mandats en ORES Assests ;
 9. Nominations statutaires.
-

Néomansio :AG du 18 juin 2014

Vu la convocation envoyée par Néomansio relative à l'assemblée générale ordinaire du mercredi 18 juin 2014 ;

Vu le décret du 5 décembre 1996 relatif aux intercommunales wallonnes ;

Vu la législation en la matière ;

DECIDE, par 12 voix pour et 1 abstention (P.Pesser),

D'approuver l'ordre du jour de l'assemblée générale, soit :

Assemblée générale ordinaire :

1-Examen et approbation :

- ❑ du rapport d'activités 2013 du Conseil d'administration,
- ❑ du rapport du Collège des contrôleurs aux comptes,
- ❑ du bilan,
- ❑ du compte de résultats et des annexes au 31 décembre 2013 ;

2-Décharge à donner aux administrateurs et aux membres du Collège des contrôleurs aux comptes ;

Nosbau : AGO du 13 juin 2014

Vu la convocation envoyée par Nosbau relative à une assemblée générale ordinaire le vendredi 13 juin 2014 ;

Vu le décret du 09.02.2012 relatif au Code wallon du Logement ;

Vu la législation en la matière ;

DECIDE, par 12 voix pour et 1 abstention (P.Pesser),

D'approuver les points mis à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire de Nosbau du 13 juin 2014 ;

Tecteo : AGEO et AGO du 20 juin

Vu la convocation envoyée par Tecteo relative aux assemblées générales ordinaire et extraordinaire du vendredi 20 juin 2014 ;

Vu le décret du 5 décembre 1996 relatif aux intercommunales wallonnes ;

Vu la législation en la matière ;

DECIDE, par 12 voix pour et 1 abstention (P.Pesser),

D'approuver les points soumis à l'ordre du jour des, assemblées générales ordinaire et extraordinaire du vendredi 20 juin 2014, à savoir :

A. ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE.

Modification de la dénomination sociale en « PUBLIFIN ».

Adaptation des statuts par suite de la modification de la dénomination sociale (art 1^{er}, 6 et 54 : suppression de l'occurrence « Tecteo » et remplacement par la nouvelle dénomination sociale « PUBLIFIN »)(Annexe 1).

B. ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE.

- 1) Elections statutaires : nomination à titre définitif d'un Administrateur représentant les Communes associées et d'un Administrateur représentant la Province de Liège (Annexe 2);
 - 2) Approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration(Annexe 3) ;
 - 3) Rapport du Commissaire-reviseur(Annexe 4) ;
 - 4) Rapport du Collège des Commissaires(Annexe 5) ;
 - 5) Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2013(Annexe 6) ;
 - 6) Approbation des comptes annuels consolidés arrêtés au 31 décembre 2013 (Annexe 7) ;
 - 7) Répartition statutaire ;
 - 8) Décharge à donner aux Administrateurs et aux membres du Collège des Commissaires.
-

SPI : AGO du 23 juin 2014

Vu la convocation envoyée par la SPI+ relative aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires du lundi 23 juin 2014 ;

Vu le décret du 5 décembre 1996 relatif aux intercommunales wallonnes ;

Vu la législation en la matière ;

Décide , par 12 voix pour et 1 abstention (P.Pesser), d'émettre un avis favorable aux points de l'ordre du jour des assemblées générales ordinaires et extraordinaires du lundi 23 juin 2014, à savoir :

AGO :

- Approbation des comptes au 31/12/2013 y compris la liste des adjudicataires
- Approbation du rapport de gestion du CA
- Approbation du rapport du commissaire
- Décharge aux Administrateurs et commissaire
- Démissions et nominations d'administrateurs

AGEO :

- Modifications statutaires

AGO de l'AIOMS du 26 juin 2014

Vu la convocation envoyée par l'AIOMS relative à l'assemblée générale ordinaire du jeudi 26 juin 2014 ;

Vu le décret du 5 décembre 1996 relatif aux intercommunales wallonnes ;

Vu la législation en la matière ;

DECIDE, par 12 voix pour et 1 abstention (P.Pesser),

D'approuver les points soumis à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire de l'AIOMS du jeudi 26 juin 2014, à savoir :

- Approbation du PV de la dernière AG du 18.12.2013
- Rapport de gestion du CA pour 2013
- Rapport du réviseur pour 2013
- Approbation des comptes annuels au 31.12.2013
- Résultat – affectation du bénéfice.
- Décharge au conseil d'administration
- Décharge au réviseur
- Désignation d'un administrateur en remplacement de Mr R.Siquet, démissionnaire
- Modifications budgétaires
- Communications

Finimo : AGO du 30 juin 2014

Vu la convocation envoyée par Finimo relative à l'assemblée générale ordinaire du lundi 30 juin 2014 ;

Vu le décret du 5 décembre 1996 relatif aux intercommunales wallonnes ;

Vu la législation en la matière ;

DECIDE, par 12 voix pour et 1 abstention (P.Pesser),

D'approuver les points soumis à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire de Finimo du lundi 30 juin 2014, à savoir :

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration
 2. Rapport du Commissaire-Réviseur
 3. Rapport du Comité de Surveillance
 4. Approbation des bilans et comptes de résultats arrêtés au 31 décembre 2013
 5. Approbation de la répartition bénéficiaire 2013
 6. Liste des adjudicataires en 2013
 7. Décharge aux administrateurs et décharge aux réviseurs pour l'exercice 2013
-

Travaux rue Tisman : suppléments

Etant donné que les travaux de réfection de la rue Tisman ont été adjugés à la firme Baguette en date du 26/08/2013 ;

Etant donné qu'un câble HT a été découvert à trop faible profondeur lors des terrassements des trottoirs ;

Etant donné que la profondeur de ce câble a été mal signalée par Ores lors des réunions préparatoires ;

Vu la nécessité de déplacer ce câble HT ;

Vu d'autre part la nécessité de régler les problèmes de mauvaise portance sur toute la longueur de la voirie ;

Vu enfin la nécessité d'abattre un arbre menaçant de tomber Place du Ravel ;

Vu l'offre de prix de la firme Baguette, adjudicatrice des travaux ;

Vu l'urgence ;

DECIDE, à l'unanimité,

D'approuver l'offre de la firme Baguette pour les travaux de terrassements relatifs au câble Ores, soit 27.265 ■ HTVA.

D'approuver l'offre de la société Ores pour la fourniture et la pose du câble HT, soit 35.910 ■ HTVA.

D'approuver l'offre de la firme Baguette pour le supplément dû à la mauvaise portance de la voirie, soit 27.160 ■ HTVA

D'approuver le montant relatif à l'abattage de l'érable de la Place du Ravel, soit 3.000 ■ HTVA

D'approuver un total de travaux supplémentaires pour un montant de 112.935,35 ■ TVAC

Panneaux photovoltaïques à l'abattoir : Modification du cahier des charges

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et ses modifications ultérieures, notamment l'article L1222-3 relatif aux compétences du Conseil communal, et les articles L3111-1 et suivants relatifs à la tutelle ;

Vu la loi du 12 novembre 1997 relative à la publicité de l'administration ;

Vu la loi du 15 juin 2006 relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de services et ses modifications ultérieures, notamment l'article 25 ;

Vu la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics et de certains marchés de travaux, de fournitures et de services ;

Vu l'arrêté royal du 15 juillet 2011 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques et ses modifications ultérieures ;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics et ses modifications ultérieures, notamment l'article 5, § 2 ;

Vu sa délibération du 28 avril 2014 relative à l'installation de panneaux photovoltaïques à l'abattoir bovin ;

Vu la nécessité de modifier le cahier des charges, de manière à répondre aux interrogations techniques des soumissionnaires;

En accord avec le facilitateur de la Région wallonne :

DECIDE, à l'unanimité,

De modifier comme suit le cahier des charges :

1^{ière} modification : point 1.5 dispositions administratives, droit d'accès sélection qualitative : agréation des entrepreneurs requise. L'agréation P2 est supprimée puisque non obligatoire, seule la P1 avec la classe II est maintenue.

2^{ème} modification : au niveau des critères d'attribution, point 1.10 des dispositions administratives, concernant le délai d'exécution, est ajoutée la phrase suivante : « à dater du bon de commande et jusqu'au contrôle de conformité RGIE de l'installation photovoltaïque par un organisme de contrôle agréé ».

3^{ème} modification : description des exigences techniques, généralités, fourniture du matériel : le tableau d'affichage extérieur est supprimé.

4^{ème} modification : description des exigences techniques, généralités, fourniture du matériel : le point « les modules doivent être couverts par une police d'assurance couvrant le risque de défaillance du fabricant en cas de faillite, insolvabilité, ou non-exécution de ses obligations » est supprimé.

5^{ème} modification : description des exigences techniques, surface PV disponible, description des toitures : la dernière phrase « On veillera à laisser un cadre d'environ 0.1m autour des surfaces PV » est remplacée par « *On veillera à laisser une zone de passage autour des surfaces PV* ».

6^{ème} modification : description des exigences techniques, surface PV disponible, caractéristiques : « la surface et le nombre de modules photovoltaïques seront calculés pour atteindre une puissance installée de minimum 125 KWc », à la suite de cette phrase est ajouté « *et maximum 150 KWc* ».

7^{ème} modification : description des exigences techniques, unités de production photovoltaïque, poste 1 (modules photovoltaïques), caractéristiques : la ligne « *la couleur des modules (cadre compris) doit être noire ou de couleur proche* », est supprimée.

8^{ème} modification : description des exigences techniques, unité de production photovoltaïque, poste 1 (modules photovoltaïques), certifications/homologations, la ligne « fabriqué dans un pays de l'OCDE » est remplacée par : *assemblé dans un pays de l'espace économique européen*.

De refaire publier un nouvel avis de marché.

De contacter tous les soumissionnaires afin de les informer des modifications suscitées.

Arrêtés de police

Le Conseil prend connaissance des arrêtés de police suivants :

- Du 20/05 relatif à la circulation et au stationnement à l'occasion du déplacement du marché dominical rue de Messitert le 01/06.
- Du 20/05 relatif à la circulation et au stationnement à l'occasion d'une festivité privée rue de la Gaet
- Du 22/05 relatif à la circulation et au stationnement à l'occasion du Memorial-Day.
- Du 26/05 relatif à la circulation et au stationnement à l'occasion de la kermesse de juin

Communications et interpellations

Réponses aux questions posées lors du conseil communal du 28 avril 2014.

Question concernant

- la police : La feuille est effectivement manquante. L'assurance de la justice de paix est repris sur la même page.
- L'article 722/91252 à l'extraordinaire : il s'agit d'un subside sous forme d'emprunt Crack revu qui avait été octroyé. Finalement, ce subside a été revu à la baisse. Nous devons donc prévoir une

dépense pour supprimer la recette prévue initialement. Ce montant est à mettre en concordance avec la recette de 21 581.60 à l'article 722/96251.2010 qui correspond au nouveau montant du subside octroyé(page 78) .

- Tableau 5-2 La dette à court terme (fournisseurs, tiers...) : le montant de 311 742.83 correspond à la somme de montants engagés à la date du 31/12/13 mais pas encore payés. (CPAS, Afsca, Pompiers, crèche) (voir annexe)
- Les articles 831/21101 – 831/91101 : Les montants imputés ici avaient été budgétés aux 762/21101 – 762/91101 car antérieurement cette maison faisait partie de la culture.
- La valeur du patrimoine communal diminue du fait que les amortissements annuels n'ont pas été compensés par de nouvelles acquisitions et par la réévaluation annuelle des terrains, bâtiments et voiries. (Voir tableau 8)

La réévaluation des bâtiments et des voiries se fait sur base de l'indice ABEX. Pour les terrains, elle se fait à partir du rendement du centime additionnel.

Par le Conseil,

Le Directeur général

Le Bourgmestre